



**Secrétariat général
Délégation à la mobilité et aux carrières**

**78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de mobilité

SG/DMC/2015-523

16/06/2015

Date de mise en application : 13/06/2015

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 12/07/2015

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Appel à candidatures pour l'emploi d'un expert de haut niveau (groupe III) à la direction générale de l'alimentation (DGAL).

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
DDT(M)
DD(CS)PP

Vacance d'un emploi d'expert de haut niveau

(JO du 13 juin 2015)

Un emploi d'expert de haut niveau classé en groupe III est ouvert au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Le titulaire de l'emploi sera placé auprès du directeur général de l'alimentation et sera en charge de l'organisation, de l'animation et de la coordination de la mission des urgences sanitaires (MUS).

Cette mission est chargée de la gestion des alertes, urgences et crises sanitaires dans les domaines animal, végétal et alimentaire. Elle a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre les outils nécessaires à la gestion des alertes et des crises sanitaires. Elle est en charge du suivi des plans d'urgence et des exercices réalisés en ce domaine.

L'expert de haut niveau assure une mission de conseil et d'assistance auprès du directeur général de l'alimentation en matière de planification opérationnelle et de suivi des procédures liées aux situations d'alerte et d'urgence. A cette fin, il entretient un réseau de contacts institutionnels et professionnels notamment afin d'apporter une réponse optimale aux éventuelles crises pouvant intervenir dans les domaines particuliers de sécurité sanitaire et de santé animale et végétale.

Il représente le directeur général de l'alimentation auprès du haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère.

Le candidat retenu aura une bonne connaissance du fonctionnement de l'administration centrale et des services déconcentrés. Il sera doté d'un sens relationnel avéré et aura une grande capacité d'analyse et sera force de proposition.

La durée prévisible de ces fonctions est de trois ans.

Conformément aux dispositions du décret n°2008-382 modifié du 21 avril 2008 relatif aux emplois d'expert de haut niveau et de directeur de projet, les candidatures accompagnées d'un *curriculum vitae*, doivent être transmises, par la voie hiérarchique, dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la république française au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, à l'attention de M. Xavier DEHAUMONT, directeur général de l'alimentation, 251, rue de Vaugirard 75732 Paris cedex 15 et à la Délégation à la mobilité et aux carrières, 78, rue de Varenne 75349 Paris 07 SP.